

**DELIBERATION N° 19/331 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE  
SOLUTION HYDROGENE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE****SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Laura FURIOLI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Jean-Jacques LUCCHINI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI  
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Jean-Louis DELPOUX, Fabienne GIOVANNINI, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe «Corsica Libera »,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTÉ** après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« **VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**VU** le décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse portant Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse 2016-2018 / 2019-2023,

**VU** la délibération n° 15/254 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant adoption de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie corse,

**CONSIDERANT** que la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale s'élève à environ 15 % en 2014,

**CONSIDERANT** l'objectif fixé par la PPE en matière d'énergie renouvelable qui envisage de porter la part des énergies renouvelables à 22 % de la consommation d'énergie finale en 2023, et 40 % de la production d'électricité,

**CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité pour les pouvoirs publics d'organiser le processus de sortie des énergies fossiles au bénéfice d'un mix énergétique 100 % EnR,

**CONSIDERANT** que dans la perspective de cette transition énergétique et écologique, l'hydrogène constitue une alternative au tout électrique non émettrice de gaz à effet de serre,

**CONSIDERANT** les évolutions technologiques quant à la connaissance de cette énergie et le développement des expérimentations relatives à l'hydrogène en Europe, notamment dans le secteur de la mobilité. En Allemagne, le premier train à hydrogène est entré en circulation en 2018. En France, de nombreux territoires ont lancé des lignes de bus fonctionnant à l'hydrogène. Dans le domaine maritime, des embarcations propulsées à l'hydrogène font leur apparition sur le marché,

**CONSIDERANT** que la plate-forme scientifique de Vignola est reconnue comme un pôle stratégique mondial du développement de l'hydrogène en matière d'énergie,

**CONSIDERANT** que l'hydrogène est une solution d'avenir pour la Corse tant en matière d'environnement qu'en matière économique et sociale,

**CONSIDERANT** qu'a été inscrite au budget primitif 2019 une étude hydrogène dont l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse est maître d'ouvrage,

**CONSIDERANT** l'existence d'un accord entre la Collectivité de Corse et l'Etat pour une « optimisation » de la PPE,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** à ce que cette solution non émettrice de gaz à effet de serre soit valorisée dans la prochaine optimisation de la PPE dans un chapitre dédié.

**PROPOSE** que les secteurs de la mobilité et du bâtiment, ainsi que le raccordement des navires à quais, soient retenus comme domaines d'expérimentation prioritaire pour le développement de l'hydrogène. »

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	MOTION : MISE EN OEUVRE DE SOLUTION HYDROGENE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190927-045296-DE
<b>Identifiant interne</b>	045296
<b>Date de réception par la préfecture</b>	4 octobre 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	27 septembre 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.4

[Fermer](#)